CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E181694** **VALABLE JUSQU'AU** **14/05/2027**

ÉDITÉ LE 28/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/07/2019

Raison sociale : EURL PICARD COUVERTURE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 10/04/2025

Capital : 8 000

5 RUE I ET F JOLIOT CURIE
ZI MALITORNE II
18230 ST DOULCHARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES 2019B00405

Siret : 852 515 808 00016

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0034522

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H01888Q124400 / 001 552821/15

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H01888Q124400 / 001 552821/15

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 02 48 24 16 54 **Fax :** 02 48 70 46 17

Portable : 07 72 23 02 53

Responsabilité légale :
PICARD DAMIEN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sbcc18230@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 484 300 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	06/04/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		06/04/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		06/04/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/08/2026 10:00

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.